

Paris, le 11 mars 2016

## **Communiqué de presse**

### **Le GNI s'oppose à toute nouvelle taxation du CDD**

*Le GNI refuse catégoriquement la proposition de taxation des CDD, proposée par la Ministre du travail, Myriam El Khomri, dans son projet de réforme du code du Travail. Pour le GNI, envisager de taxer les CDD c'est nier les spécificités du secteur HCR et plus généralement, du tourisme !*

Pour Didier Chenet, président du GNI, " les motifs de recours aux CDD, notamment les contrats d'extras ou saisonniers, correspondent à des besoins structurels des entreprises. C'est la nature même de leur activité qui les font recourir à ces types de contrat. Nous n'avons pas la possibilité d'embaucher en CDI un travailleur pour une saison de ski ou d'été, ni vocation à embaucher sous CDI un extra qui va assurer le service à un mariage. La France est déjà marquée par un coût du travail exorbitant qui fait reculer sans cesse sa compétitivité touristique. Dans son rapport d'étude la DGE souligne que "la France reste perçue comme une destination chère au regard de la qualité offerte en retour" et il y est mentionné qu'il faut améliorer prioritairement le prix et le rapport qualité/ prix." Pour le GNI ce discours est en totale contradiction avec la parole du président de la République qui dit faire du tourisme une grande cause nationale.

Une taxation des CDD va engendrer une augmentation du coût du travail qui pénalisera des entreprises d'ores et déjà fragilisées, voire menacées de disparaître, sans pour autant encourager le recours au CDI. C'est d'autant plus incompréhensible, pour le GNI, de proposer une telle mesure alors que, de l'aveu même de la Ministre du travail, la surcôtisation du CDD instaurée en 2013 n'a pas eu l'effet escompté !

Le GNI estime "qu'il est temps de trouver de vraies solutions pour libérer le travail, pour lever les freins au recrutement sans remettre en cause le modèle économique du tourisme en France. Où est la cohérence entre le Tourisme grande cause nationale et ce surcroît de charge particulièrement pour ce secteur?. Les professionnels se sont d'ailleurs saisis de la question pour faire évoluer la convention collective le régissant. Une taxation des CDD par la loi briserait cet élan."

#### **GNI de l'hôtellerie et de la restauration**

*Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux. Didier Chenet est président du SYNHORCAT et du GNI, Claude Daumas, président de la FAGIHT est président délégué du GNI, Philippe Quintana, président du CT-CHRD est également président délégué du GNI.*

#### **CONTACT PRESSE**

**GNI - Groupement National des Indépendants**

**Adeline CORUS** – a.corus@gni-hcr.com – 06 62 75 25 18